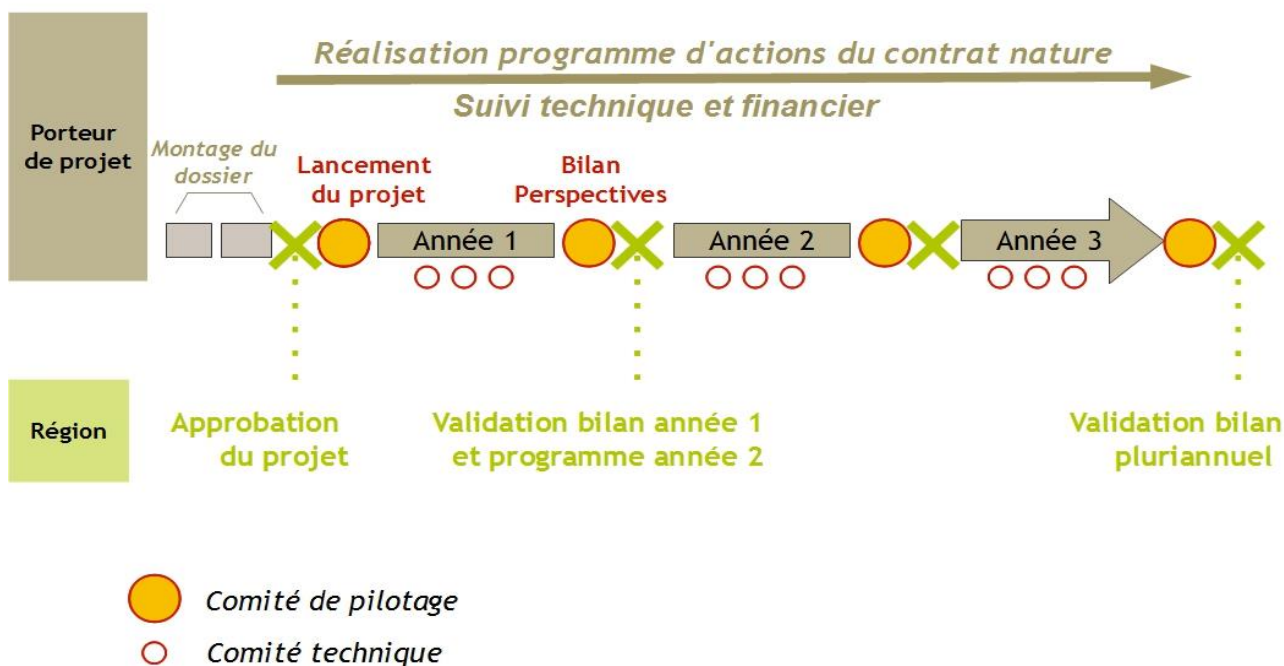


Le fonctionnement d'un contrat nature

Le cycle d'un contrat nature



Les étapes administratives :

Phase montage et dépôt de dossier :

1. montage de projet par le porteur de projet, après contact avec les services de la Région
2. dépôt du dossier complet par le porteur de projet
3. instruction du dossier par les services de la Région
4. approbation du projet : la commission permanente de la Région vote la subvention, la convention cadre du contrat nature et la convention financière de la subvention de l'année 1
5. signature des conventions et premier paiement : envoi de deux exemplaires de chaque convention par la Région au porteur de projet, qui les renvoie tous signés, puis signature de la Région qui renvoie un exemplaire au porteur de projet, en même temps qu'elle verse l'acompte (pour les subventions de fonctionnement)

Lancement du projet et réalisation du projet :

1. réunion de lancement du projet (peut intervenir en même temps que la signature des conventions)
2. réalisation du projet (coordination, réunions techniques, mise en œuvre des actions, suivi technique et financier)
3. réunion du comité de pilotage de fin de première phase : présentation du bilan de l'année et discussion du programme de l'année 2
4. dépôt du bilan technique et financier de l'année 1 par le porteur de projet
5. versement du solde de la subvention par la Région
6. courrier de demande de subvention de l'année 2 par le porteur de projet
7. la commission permanente de la Région vote la subvention et la convention financière de l'année 2
8. signature de convention(s) et paiement de l'acompte : envoi de deux exemplaires de chaque convention par la Région au porteur de projet, qui les renvoie tous signés, puis signature de la Région qui renvoie un exemplaire au porteur de projet, en même temps qu'elle verse l'acompte (pour les subventions de fonctionnement)

Dépôt dématérialisé sur la plateforme en ligne AIDEN

Pour monter votre projet, renseignement auprès de :

pour les contrats nature trame verte et bleue et territoriaux

Gaëlle Namont - Chargée de mission - gaelle.namont@bretagne.bzh - 02 99 27 12 32

pour les contrats nature connaissance

Karine Delabroise - Chargée de mission - karine.delabroise@bretagne.bzh - 02 22 93 98 71